

***Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le lundi 9 août 2010 à 19h30.***

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillères et conseillers suivant(e)s : Daniel Dufort, Stéphane Dionne, Maureen Landry, Jacqueline Demers.

Absent(e)s : Marie-Lyne Landry, Éric Allard

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

---

**1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;**

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyen(ne)s présent(e)s et madame Valérie Aubin récite une prière.

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;**

2010.149

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point 10.4 garage municipal.

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux du 5 juillet 2010;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
  - 7.1 Adoption du règlement dérogation mineur ;
8. Administration ;
  - 8.1 Services postaux canadiens et l'avenir ;
  - 8.2 Transport adapté ;
  - 8.3 Colloque de zone ADMQ zone 07 ;
  - 8.4 Nomination comité consultatif d'urbanisme ;
  - 8.5 Demandes soumissions vérificateurs 2010-2011-2012 ;
  - 8.6 Communiqué berge de Caucase ;
9. Incendie et sécurité publique ;
  - 9.1 Facture 31 juillet 2010 ;
10. Voirie et urbanisme ;
  - 10.1 Soumissions reconstruction rang 1 Horton;
  - 10.2 Soumissions rapiéçage mécanisé et pavage;
  - 10.3 Soumissions bouche-fissure ;
11. Loisirs
  - 11.1 Piste cyclable ;
  - 11.2 Bibliothèque ;
    - 11.2.1 Demande CRSBP publié textes dans le journal ;
12. Hygiène du milieu ;
  - 12.1 Régie intermunicipale de gestion des déchets du Bas St-Francois ;

- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15 Varia
- 16. Levée de l'assemblée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 5 JUILLET 2010;**

2010.150

Il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'adopter le procès-verbal du 5 juillet 2010 tel que rédigé.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

**4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;**

2010.151

Considérant les déboursés en date du 9 juillet 2010 et les déboursés effectués durant le mois :

**COMPTES PAYÉS DURANT LE MOIS:**

SALAIRE (juillet 2010).....	8 933.58\$
CITOYEN (remboursement taxes payé en trop).....	235.47\$
BELL MOBILITÉ (cellulaire inspecteur).....	48.94\$
CLUB DE CROQUET (achat panneau publicité) .....	150.00\$
COGECO CABLE (internet) .....	101.53\$
F.Q.M. (inscription congrès).....	3 211.32\$
FQM (inscription E. Allard et S. Dionne soirée sur l'octroi des contrats).....	56.44\$
HYDRO QUÉBEC (hôtel de ville et luminaires) .....	611.73\$
PÉTROLES THERRIEN (essence juin) .....	260.50\$
MRC DRUMMOND (Tournois de golf) .....	270.00\$
PETITE CAISSE (poste, lait, eau, sac ordures, papeterie et quincaillerie).....	86.36\$
POSTE CANANDA (poste journal juillet 2010).....	46.02\$
RAYMOND VINCENT (tonte pelouse borne sèche).....	150.00\$
Total : .....	14 161.89\$

**COMPTES À PAYER AU 9 AOÛT 2010:**

BELL MOBILITÉ (Cellulaire inspecteur).....	50.04\$
BIOLAB (analyse d'eau).....	189.86\$
CITOYENS (transport adapté) .....	3 076.00\$
CITOYEN (remboursement ½ prime non résident).....	185.00\$
CN NATIONAUX (entretien passage à niveau).....	312.10\$
*MÉGABURO (papeterie, étiquettes, papier...) .....	126.19\$
L'EXCELLENCE (assurance collective) .....	503.43\$
F.Q.M. (mise à jour recueil règlement).....	204.75\$
M.MOP (ménage hôtel de ville et plate-bande).....	182.86\$
**MACHINERIE BENOIT ET FRÈRE (quincaillerie) .....	17.39\$
MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC (remises de juillet 2010) .....	2 111.97\$
MRC DRUMMOND (mutation et quote-part août 2010).....	2 435.99\$
MUN. VILLAGE NDBC (quote-part loisir août 2010).....	2 212.01\$
MUN. VILLAGE NDBC (livres bibliothèque) .....	39.93\$
MUN. VILLAGE NDBC (livre bibliothèque).....	94.54\$
PAVAGE VEILLEUX (rapiéçage entretien manuel et mécanisé) .....	32 722.19\$
**LES PÉTROLES THERRIEN INC. (essence pick up juillet 2010) .....	106.00\$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA (remises de juillet 2010) .....	1 008.74\$

RÉGIE BAS-ST-FRANÇOIS (quote-part août 2010) .....	5 581.50\$
**SMITH ASPHALTE INC. (balayer piste cyclable 2010).....	282.19\$
*TAPIS NOTRE-DAME (peinture voûte) .....	155.74\$
TÉLÉPHONE GUÈVREMONT (téléphone et fax) .....	110.84\$
*TRANSCONTINENTALE (2 avis publics journaux) .....	202.37\$
XÉROX CANADAN (photocopies).....	108.19\$
**R. PAGÉ ÉLECTRICIEN (lampadaire coin Mitchell et rte 259) .....	92.37\$
SAMSON BÉLAIR DELOITTE ET TOUCHE (vérification 2010) .....	6 772.50\$
 TOTAL : .....	 58 884.69\$
 Grand total des déboursés .....	 73 046.58\$

\* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie en référence au règlement de délégation de pouvoir.

\*\* Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 73 046.58\$

***Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères***

---

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La parole est accordée aux gens présents.

---

**6. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;**

La liste de la correspondance est déposée.

---

**7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;**

**7.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 382-2010 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES;**

**MUNICIPALITÉ PAROISSE-NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL**

**RÈGLEMENT 382-2010  
SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

2010.152

**Considérant** l'adoption par la municipalité du règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme numéro 382-2010,

**Considérant** qu'à la suite de cette adoption la municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures,

**Considérant** que ce règlement peut aider la municipalité dans la gestion des activités sur son territoire;

**Considérant** qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 9 août 2010 à 19h00;

**Considérant** que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement au moins 2 jours avant la séance du conseil;

**Considérant** qu'ils renoncent à la lecture du règlement;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 382-2010 constituant le règlement sur les dérogations mineures et qu'il soit décrété ce qui suit :

## **ARTICLE 1 DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES ET DÉFINITIONS**

### **1-1 Préambule**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

### **1-2 Définitions**

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- a) « demandeur » : la personne qui fait la demande de dérogation mineure à la municipalité;
- b) « fonctionnaire responsable » : la personne qui reçoit la demande et qui émet les permis ou certificats d'autorisation;

### **1-3 Territoire assujéti**

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de la Paroisse-Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

## **ARTICLE 2 Dispositions générales**

### **2-1 Zone où une dérogation mineure peut être accordée**

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues du règlement de zonage

### **2-2 Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure**

Toutes dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité de l'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

### **2-3 Présentation de la demande et frais**

Le requérant doit présenter sa demande par écrit à la directrice générale et l'accompagner d'un chèque au montant de 200\$ pour les frais d'étude.

### **2-4 Transmission de la demande au Comité**

La directrice générale transmet la demande au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme; Lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou de certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au Comité.

### **2-5 Étude de la demande par le Comité**

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander au requérant, des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure. Le comité peut reporter l'étude de la demande à une réunion ultérieure.

### **2-6 Préjudices causés**

La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement de zonage ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui le demande.

La dérogation mineure ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

### **2-7 Travaux en cours ou déjà exécutés**

Lorsque la dérogation est demandée à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, elle ne peut être accordée que lorsque ces travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.

### **2-8 Avis du comité consultatif d'urbanisme**

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.8 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme; cet avis est transmis au conseil.

### **2-9 Date de la séance du conseil et de l'avis public**

La directrice générale, de concert avec le conseil, fixe la date du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins quinze (15) jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

### **2-10 Frais de publication**

La directrice générale facture la personne qui a demandé la dérogation pour les frais de publication.

### **2-11 Décision du conseil municipal**

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par la directrice générale à la personne qui a demandé la dérogation.

### **2-12 Registre des dérogations mineures**

La demande de dérogation mineure et la résolution du conseil sont inscrites au registre constitué à cette fin.

## **ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Ce règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Projet de règlement adopté le 19 juillet 2010

Transmission à la MRC le 20 juillet 2010

Avis de motion donné le 5 juillet 2010

Avis de l'assemblée publique donné le 20 juillet 2010

Assemblée publique tenue le: 9 août 2010

Règlement adopté le 9 août 2010

Transmis à la MRC: 10 août 2010

Avis public d'entrée en vigueur donné le 11 août 2010

Entrée en vigueur le 11 août 2010

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

---

## **8. ADMINISTRATION;**

### **8.1 SERVICES POSTAUX CANADIENS ET L' Avenir;**

Après discussions les membres du conseil ne donnent pas suite.

---

*À 19h40, le maire monsieur Michel Bourgeois quitte son siège. Le premier maire monsieur Stéphane Dionne prend la présidence de l'assemblée*

### **8.2 TRANSPORT ADAPTÉ;**

2010.153

Considérant qu'il y a lieu de rescinder la résolution # 2010-044 afin d'y lire que la municipalité défrayera un montant maximal de 250\$ par citoyen la résolution se lit maintenant comme suite :

Considérant les demandes pour le transport adapté;

Considérant que la loi oblige la municipalité à offrir le service sur son territoire;

Considérant que la municipalité peut offrir le service à l'extérieur de son territoire;

Considérant que pour les années 2007, 2008, 2009 la municipalité a accepté un montant maximum de 250\$ pour les déplacements à l'extérieur de son territoire par personne;

Considérant que la démarche doit être refaite chaque année;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de confirmer notre engagement à offrir un service de transport adapté dans le volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

De confirmer l'engagement de la municipalité à défrayer un montant maximal de 250\$ annuellement par citoyen admissible (correspondant à 20% du coût). Le coût total étant calculé à 0.40\$ du kilomètre.

Que le Ministère des Transports défraie 75% du coût total;

Que l'utilisateur doit contribuer pour un montant de 5% du montant total estimé.

Que le mode d'organisation retenu est la subvention directe à l'utilisateur.

D'autoriser la directrice générale, Valérie Aubin à faire les demandes et démarches nécessaires auprès du Ministère des Transports du Québec.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2010.154

### **8.3 COLLOQUE DE ZONE;**

Considérant le colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 16 septembre 2010 dans la municipalité de Manseau dans la MRC de Bécancour;

Considérant que Maître Vincent Gingras de la firme d'avocats Joli-Cœur, Lacasse nous entretiendra par un atelier juridique ainsi que les développements législatifs et jurisprudentiels récents;

Considérant le coût d'inscription de 75\$ pour les membres de l'ADMQ;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'inscrire la directrice générale Valérie Aubin et madame Pierrette Richard à ce colloque. Que les frais de représentation et déplacement soient remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **8.4 NOMINATION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME;**

2010.155

Considérant le règlement # 381-2010 créant un comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce comité est formé de 2 membres du conseil et 3 citoyens;

Considérant que monsieur Gilles Parenteau fera office de secrétaire du comité.

Considérant que le mandat du comité est de 2 ans;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu de nommer Michel Bourgeois, Eric Allard, Sylvain Allard, Clarisse Guilbert et Sébastien Francoeur sur le comité consultatif d'urbanisme. Que le président du comité sera Éric Allard pour les 2 prochaines années.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

### **8.5 DEMANDE SOUMISSION VÉRIFICATEUR 2010-2011-2012;**

2010.156

Considérant qu'il y a lieu de renommer les vérificateurs pour 2010;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu de demander des soumissions aux firmes comptables Deloitte, Samson Bélair et à la firme FBL pour la vérification des années 2010-2011-2012;

Que les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité avant le 13 septembre 15h00 pour être ouvertes à 15h05.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

2010.157

### **8.6 COMMUNIQUÉ - BERCE DE CAUCASE;**

Considérant la mise en garde reçue concernant une plante toxique nommée « La berce de Caucase » par l'agence de la santé et services sociaux de la Mauricie et Centre du Québec;

Considérant qu'il peut y en avoir sur notre territoire;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'envoyer un communiquer pour aviser les gens et leur demander d'être vigilant et si la présence sur leur propriété d'enlever cette plante en prenant les précautions nécessaires afin d'empêcher la propagation.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

---

## **9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;**

### **9.1 FACTURES D'INCENDIE AU 31 JUILLET 2010;**

2010.158

Considérant les factures incendie reçues en date du 31 juillet 2010;

Total des déboursés	6 526.40\$
Total des recettes	4 859.15\$
Sous-total (déboursés moins recettes)	1 667.25\$
Partage 50/50	833.63\$
Charges mensuelles	218.42\$
Feu paroisse	637.80\$
Vacances	22.86\$
Total dû :	1 712.71\$

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'accepter la facture telle que présentée.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

## **10 VOIRIE ET URBANISME;**

### **10.1 SOUMISSIONS RECONSTRUCTION RANG 1 HORTON;**

2010.159

Considérant les soumissions concernant les travaux de reconstruction du rang 1 Horton reçues et ouverte en ce jour du 9 août 2010 des entrepreneurs suivants :

Sintra Inc.	78 444.70\$ (taxes incluses)
Smith Asphalte	n'a pas déposé
Pavage Veilleux	n'a pas déposé
Excavation Alexandre St-Pierre	n'a pas déposé
Excavation Denis Constant	59 855.40\$ (taxes incluses)
Excavation J.N. Francoeur	42 962.31\$ (taxes incluses)

En conséquence, il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu que les membres du conseil acceptent la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Excavation J.N. Francoeur au montant de 42 962.31\$ pour exécuter les travaux de reconstruction de 3 sections du rang 1 Horton pour corriger des problèmes d'instabilité récurrents dans ces tronçons de route.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

2010.160

**10.2 SOUMISSIONS RAPIÉCAGE MÉCANISÉES ET PAVAGE**

Considérant les soumissions concernant les travaux pour réparer le traitement de surface sur une longueur de 750 mètres sur le Chemin du Pont Mitchell reçues et ouvertes en ce jour du 9 août 2010 des entrepreneurs suivants :

Sintra inc.	74 671.80\$ (taxes incluses)
Smith Asphalte inc.	68 820.00\$ (taxes incluses)
Pavage Veilleux (1990) inc.	70 288.20\$ (taxes incluses)

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu que les membres du conseil acceptent la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Smith Asphalte au montant de 68 820.00\$ pour exécuter les travaux pour réparer le traitement de surface du Chemin du Pont Mitchell sur une longueur de 750 mètres.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

2010.161

**10.3 SOUMISSION BOUCHE FISSURES;**

Considérant la soumission concernant les travaux de bouche fissure;

Scellement J.F. inc.	32 100.00\$ (taxes incluses)
Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc.	reçue hors délais
Smith Asphalte inc.	aucun prix soumis
Sintra	aucun prix soumis

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu que les membres du conseil acceptent la soumission conforme de Scellement J.F. inc. au montant de 32 100.00\$ (taxes incluses)

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

2010.162

**10.4 GARAGE MUNICIPAL;**

Il est proposé par Jacqueline Demers, appuyé par Daniel Dufort et résolu que la municipalité prend la responsabilité du garage municipal au 1278, route 122 en date du 29 juin 2010 et s'engage à payer le compte du 10 janvier 2009 au 28 juin 2010 pour un montant de 1 188.23\$.

*Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères*

**11 LOISIRS;**

**11.1 PISTE CYCLABLE;**

Rapport de comité

**11.2 BIBLIOTHÈQUE;**

Rapport de comité

2010-163

---

---

**11.2.1 DEMANDE CRSBP DE PUBLIER TEXTE DANS LE JOURNAL;**

Considérant la demande du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec de publier des textes à l'intérieur de notre journal local;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Jacqueline Demers et résolu d'accepter de publier les textes de l'organisme dans notre journal local.

**Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères**

---

**12. HYGIÈNE DU MILIEU;**

**12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS;**

Rapport de comité

---

**13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;**

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

---

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS;**

La période est accordée aux gens dans la salle;

---

**15. VARIA;**

Aucun point traité à l'item varia.

---

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;**

2010.164

Il est proposé par Daniel Dufort de lever l'assemblée à 20h16.

---

Michel Bourgeois,  
Maire

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

---

Valérie Aubin, gma  
Directrice générale / secrétaire-trésorière